

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

ÉCHANTILLONNAGE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS TROIS SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES

(MEDWAY, KINTORE, KETTLE) DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Environnement Canada a besoin des services d'un entrepreneur possédant les connaissances, l'expertise et les ressources nécessaires pour fournir, installer et assurer le bon fonctionnement de trois échantillonneurs automatiques de la qualité de l'eau (autoéchantillonneurs) aux sites déterminés par ECCC. L'entrepreneur devra peut-être prendre des dispositions pour l'accès et l'installation de l'équipement avec les propriétaires fonciers ou d'autres parties établies près des sites. De plus, l'entrepreneur devra faire fonctionner trois autres autoéchantillonneurs déjà installés par ECCC.

Les travaux seront les suivants :

- a. Fournir trois échantillonneurs automatiques de la qualité de l'eau (« autoéchantillonneurs », y compris les composantes comme les modems, les manomètres, les batteries et les panneaux solaires). Installer et maintenir en bon état de fonctionnement les trois autoéchantillonneurs fournis par l'entrepreneur sur les sites déterminés par ECCC.
- b. Assurer le bon fonctionnement de trois autres autoéchantillonneurs fournis par ECCC.
- c. Effectuer tout entretien ou réparation de routine des six autoéchantillonneurs, au besoin. (Les coûts d'entretien incomberont au propriétaire de l'équipement.)
- d. Établir et fournir une connexion sans fil (y compris les coûts d'installation et les coûts permanents) pour les six autoéchantillonneurs.
- e. Accéder à distance aux hydrogrammes enregistrés par les manomètres associés à chacun des six autoéchantillonneurs et télécharger les résultats.
- f. Surveiller les conditions météorologiques à London, en Ontario. Pendant les épisodes de fonte des neiges ou de pluies importantes (c.-à-d. >20 mm/jour), surveiller à distance les hydrogrammes des six autoéchantillonneurs et choisir les endroits appropriés sur l'hydrogramme pour l'échantillonnage de l'eau (c.-à-d. avant le début de l'épisode, pendant et après celui-ci) à des intervalles appropriés pour la durée de l'épisode.
- g. Prélever des échantillons d'eau dans les 24 heures suivant l'échantillonnage et les expédier au laboratoire d'ECCC à Burlington, en Ontario. (ECCC fournira un numéro de compte à l'entreprise de messagerie.)

Les produits livrables de ce contrat consisteront en l'achèvement satisfaisant de l'échantillonnage de l'eau, l'installation et l'entretien de l'équipement, et la présentation de toutes les fiches et notes de terrain et de tous les documents numériques remplis et lisibles pour chaque échantillonnage.

L'Office de protection de la nature du bassin supérieur de la rivière Thames a été désigné comme étant le seul fournisseur possédant les compétences, l'équipement et les listes de personnes-ressources pour entreprendre les travaux proposés. De plus, un expert-conseil privé devrait tenter d'obtenir les permissions des propriétaires fonciers (les permissions prennent souvent des mois à obtenir, car il faut instaurer un climat de confiance).

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Les fournisseurs intéressés doivent prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'ils satisfont aux exigences suivantes :

- a. Expérience : cinq (5) années d'expérience acquise au cours des huit (8) dernières années dans l'échantillonnage de la qualité de l'eau à l'aide d'appareils automatisés d'échantillonnage de l'eau munis d'un équipement de télécommunications pour permettre l'échantillonnage à déclenchement à distance.
- b. Connaissance et compréhension des autoéchantillonneurs, en particulier les échantillonneurs 6712 d'ISCO, équipés de modems 3Gi, y compris l'installation, la programmation informatique, la configuration, le fonctionnement et le dépannage (et la connexion sans fil) de ces appareils.
- c. Capacité de fournir trois autoéchantillonneurs au début du contrat pour assurer un démarrage rapide et efficace.
- d. Diplômes universitaires : Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans le domaine des sciences environnementales (biologie, géographie, hydrologie).

4. Applicabilité des accords commerciaux au marché

Le présent marché n'est assujéti à aucun accord commercial.

5. Marché réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement.

6. Ententes sur les revendications territoriales globales

Le présent marché n'est assujéti à aucune entente sur les revendications territoriales globales.

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Selon notre connaissance de l'industrie, il n'y a pas d'autres fournisseurs disponibles ayant l'expertise et les ressources nécessaires pour effectuer le travail. L'affichage du PAC aidera à évaluer s'il existe d'autres sources d'approvisionnement.

Le travail proposé exige un échantillonnage d'eau à haute fréquence et à court préavis (c.-à-d. en cas de pluie ou à la fonte des neiges).

Le contrat prévoit le prélèvement d'échantillons d'eau pendant les épisodes de pluie et de neige. Cela nécessite :

- a. l'utilisation d'échantillonneurs automatisés (d'une valeur de 13 000 \$ chacun x 3 échantillonneurs)
Spécifications des échantillonneurs automatisés : modèle 6712 d'ISCO équipé de modems 3Gi (devrait inclure l'installation, la programmation informatique, la préparation, le fonctionnement, le dépannage et la connexion sans fil).
- b. une connaissance de l'équipement d'échantillonnage automatisé et des conditions locales des cours d'eau afin de savoir quand et comment l'échantillonneur déclenche le prélèvement d'échantillons d'eau (l'Office de protection de la nature du bassin supérieur de la rivière Thames connaît bien ses cours d'eau et a déjà effectué ce type d'échantillonnage);
- c. l'autorisation de traverser les champs privés des agriculteurs pour accéder aux sites près des cours d'eau (l'Office de protection de la nature du bassin supérieur de la rivière Thames a déjà des listes de personnes-ressources et des autorisations auprès des agriculteurs concernés).

8. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés est invoquée pour l'achat en vertu du paragraphe 6 (d) – « Le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

9. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Sans objet

10. Droits de propriété intellectuelle

Le Canada entend conserver les droits de propriété intellectuelle sur tout renseignement original découlant de la proposition de contrat pour le motif que l'objectif principal du contrat est d'obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

Les données sur la chimie de l'eau recueillies dans le cadre de ce contrat seront mises à la disposition du fournisseur, de l'État et du public (par affichage sur des sites Web à accès libre).

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée de trois ans :

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021. Une année d'option de renouvellement (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) peut être envisagée à une date ultérieure.

12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat, y compris les options, est de :

24 000 \$ par année x 2 ans + 1 année d'option de renouvellement = 72 000 \$ pour 3 ans (TPS/TVH en sus).

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Office de protection de la nature du bassin supérieur de la rivière Thames
1424, chemin Clarke, London (Ontario) N5V 5B9

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et sont disponibles pour fournir les articles, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'au **mercredi, 22 mai 2019, 10 h, HNP**.

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Angelina Garcia
Autorité contractante
Environnement Canada
401, rue Burrard, bureau 201
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S5
Téléphone : 604-664-9114
Télécopieur : 604-713-9867
Courriel : Angelina.Garcia@canada.ca